Le handicap psychique

ET ALORS !

Les Couleurs de l'Accompagnement

MODE D'EMPLOI

Devenir association partenaire

Vous êtes intéressés par la campagne de communication grand public **Une de ces personnes est handicapée psychique…ET ALORS !** ?

Vous êtes une structure travaillant dans le champ du handicap psychique ?

Vous souhaitez porter cette campagne dans votre agglomération ?

Les Couleurs de l'Accompagnement ont pensé cette campagne pour une diffusion nationale facilitée et pour que n'importe quelle association oeuvrant dans le domaine du handicap psychique dans n'importe quelle ville de France, puisse s'en faire le relais.

Il faut :

- Préparer votre projet support (une manifestation, un projet interne, un besoin d'illustration…)
- Contacter votre mairie et/ou communauté d'agglomération pour obtenir un accord pour l'affichage grand public

Et après ?

- Une fois les accords obtenus, nous établissons une convention de partenariat entre nos deux associations
- Vous nous envoyer votre logo et l'adresse de votre site internet pour l'apposition sur les affiches
- Nous vous envoyons un ou plusieurs kits gratuitement.
- Vous vous engagez (comme stipulé dans la convention) à nous fournir un bilan qualitatif de la campagne sur votre territoire.

Emmanuelle Lévigne, chargée de développement pour la campagne est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches au :
04 26 84 06 89
emmanuelle.levigne@grim69.org

Un kit de communication est composé de :

- 25 affiches type « sucettes »
- 20 affiches format A2
- 40 affiches format A3
- 60 affiches format A4
- 150 affiches format A5

Votre logo et l'adresse de votre site internet sont sur les affiches

Votre association est présente sur le site internet www.lescouleurs.fr

Vous pouvez nous rejoindre sur facebook